

- ANNEXE 2 -

PRÉCISIONS SUR LE RECENSEMENT DES TAXES AFFECTÉES À D'AUTRES PERSONNES MORALES QUE L'ÉTAT

I – Principes généraux

L'article 51-1° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 impose de faire figurer en annexe au projet de loi de finances de l'année la liste et l'évaluation par bénéficiaire ou catégorie de bénéficiaires des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'État.

Les tableaux reproduits annuellement dans le Voies et moyens annexés au PLF répondent à cette obligation. Ceux-ci distinguent ainsi les impositions de toute nature affectées :

- aux organismes d'administration centrale (ODAC)
- au secteur social ;
- au secteur local ;
- à divers organismes.

Ils ne reprennent pas les impôts affectés aux comptes spéciaux et aux budgets annexes dont les évaluations sont déjà intégrées au projet de loi de finances (État A). Ainsi, les taxes locales qui transitent par le compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (TH, TFPB, TFPNB, reliquats de TP, CVAE, IFER, CFE, TASCOM, et leurs taxes annexes) ne figurent pas dans cette liste puisqu'elles sont mentionnées dans le PAP « Compte d'avances aux collectivités territoriales ».

Ce recensement est établi sur la base du droit existant au moment du dépôt du projet de loi de finances. Il n'inclut donc pas l'impact des modifications proposées dans le cadre du PLF relatives à la création, la suppression ou la modification d'impositions affectées.

II – Indications sur la collecte des données de la campagne PLF 2014

La collecte d'information s'effectue pour la première fois pour la campagne PLF 2014 à partir du fichier en format EXCEL joint en annexe 1.

Ce fichier comporte deux feuilles de calcul répondant au besoin de la campagne PLF 2014 :

- la première intitulée '*Taxes listées au V&M 2013*' relative au recueil des données chiffrées des taxes affectées publiées dans le Voies et moyens 2013 et l'actualisation éventuelle des données littérales des données afférentes à ces taxes ;
- une seconde intitulée '*TA à ajouter au V&M 2014*' relative à l'enrichissement pour le Voies et moyens 2014 de nouvelles taxes affectées apparues postérieurement au dépôt du PLF 2013 ou omises dans le Voies et moyens 2013.

Les données préservées dans ce fichier ne doivent pas être écrasées, supprimées ou corrigées. Les modifications sur ces données préservées que vous jugeriez nécessaire d'apporter seront portées dans chaque colonne de proposition de modification existant à cet effet.

Concernant la complétion des deux feuilles de calcul ci-avant mentionnées du tableau de l'annexe 1 :

1°/ Mentionner les recettes perçues en 2012 et leurs prévisions 2013 et 2014 **en euros**
(chiffres à ne pas arrondir)

2°/ **Fournir impérativement les prévisions 2013 et 2014 hors plafonnement de l'article 46 de la LFI 2012**
Fournir un argumentaire sur les hypothèses d'évolution retenues pour chacune des deux années dans la colonne prévue à cet effet

3°/ Respecter les règles particulières suivantes :

- mention « nd » pour les **données indisponibles**
- **case vide** lorsque la donnée de la ligne n'est pas concernée par une année en colonne (*cas de création/substitution/extinction des taxes*)

4°/ Fournir le nom et les coordonnées du contact compétent pour chacune des taxes

Est reproduite ci-après à titre d'illustration une extraction du tome I du Voies et moyens 2013 permettant de visualiser la mise en forme des différentes informations présentes dans le fichier EXCEL joint dont l'actualisation est demandée pour cette campagne 2014.

Le fichier dématérialisé sous format EXCEL est joint à la présente circulaire, pour servir de support matériel à la mise à jour des données.

Il conviendra d'utiliser la feuille de calcul adéquate du fichier pour répondre à la circulaire

Les coordonnées du/des services expéditeurs seront également portées dans le fichier joint en retour.

III – Extrait du Voies & Moyens 2013 relatif aux Taxes affectées (pour information)

ORGANISMES D'ADMINISTRATION CENTRALE

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
OPERATEURS ÉTAT	7 773	7 980	
Administration générale et territoriale de l'État	179	180	
Droit de timbre sur les cartes nationales d'identité	13	13	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANTS - Agence nationale des titres sécurisés, opérateur du programme P307 Administration territoriale			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 134 LFI 2009			
Droits de timbre sur les passeports sécurisés	108	108	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANTS - Agence nationale des titres sécurisés, opérateur du programme P307 Administration territoriale			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 46 de la LFI 2007 - modifié par l'article 64 de la de la LFI 2009			
Taxe perçue à l'occasion de la délivrance, du renouvellement, du duplicata ou du changement d'une carte de séjour ou équivalent prévu par les traités ou accords internationaux	15	15	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANTS - Agence nationale des titres sécurisés, opérateur du programme P307 Administration territoriale			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 46 de la LFI 2007			
Taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules	43	43	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANTS - Agence nationale des titres sécurisés, opérateur du programme P307 Administration territoriale			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 135 de la LFI 2009			
Taxe sur les titres de voyage biométriques délivrés aux réfugiés et aux apatrides titulaires d'une carte de résident	0	1	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANTS - Agence nationale des titres sécurisés, opérateur du programme P307 Administration territoriale			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 77 de la LFI 2011			
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	156	174	
Droit sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée (INAO)	4	4	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ INAO - Institut national de l'origine et de la qualité, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L642-13 du code rural et de la pêche maritime			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe additionnelle à l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux des Stations Radio (TA-IFER Stations Radio)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ASP - Agence de services et de paiement, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ b) du III du A de l'article 158 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2012 	3	3	
<p>Taxe au profit de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) sur le lait et les produits laitiers (anciennement perçue par ONIEP - non codifiée)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ France Agri Mer, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 25 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 	15	15	
<p>Taxe au profit de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) sur les produits de la mer (anciennement perçue par OFIMER - non codifiée)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ France Agri Mer, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 75 de la LFR pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003 	5	5	
<p>Taxe d'abatage</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ France Agri Mer, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1609 septies du code général des impôts. En application de l'article 140 de la loi 2008-1425 (LFI 2009), la taxe d'abatage a vocation à disparaître en métropole 	80	84	
<p>Taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus ou des droits relatifs à des terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ASP - Agence de services et de paiement, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1605 nonies du Code général des impôts (créé par Loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 - art. 55) 	10	20	
<p>Taxe sur les céréales</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ France Agri Mer, opérateur du programme P154 Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1619 du Code général des impôts 	20	23	
<p>Redevances biocides</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, opérateur du programme P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L522.8 du Code de l'environnement 	0	1	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe additionnelle à l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux des Stations Radio (TA-IFER Stations Radio) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, opérateur du programme P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ a) du III du A de l'article 158 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 	2	2	
Taxe perçue lors de la mise sur le marché de médicaments vétérinaires, ainsi qu'une taxe annuelle pour certaines autorisations ou enregistrements <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, opérateur du programme P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L5141-8 (I.& II.) du Code de la santé publique 	6	6	
Taxe pour l'évaluation et le contrôle de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et à leurs adjuvants mentionnés à l'article L. 253-1 du Code rural et de la pêche maritime et aux matières fertilisantes et supports de culture mentionnés à l' <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, opérateur du programme P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 130 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 	11	11	
Culture	782	795	
Taxe sur les spectacles de variétés <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, opérateur du programme P131 Création <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 76 de la LFR 2003 loi de finance rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003 	24	24	
Redevance d'archéologie préventive <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives, opérateur du programme P175 Patrimoines <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L524-1 et suiv. du code du patrimoine 	49	53	
Cotisations (normale et supplémentaire) des entreprises cinématographiques <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L115-14 et L115-15 du Code du cinéma et de l'image animée 	8	8	
Taxe et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.L116-2 à L116-4 du Code du cinéma et de l'image animée 	0	0	
Taxe sur le prix des entrées aux séances organisées par les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques (TSA) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture 	130	133	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L115-1 à L115-5 du Code du cinéma et de l'image animée			
Taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision (TST) - Fraction Distributeurs	229	247	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L115-6 à L115-13 du Code du cinéma et de l'image animée			
Taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision (TST) - Fraction Editeurs	310	300	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L115-6 à L115-13 du Code du cinéma et de l'image animée			
Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (taxe vidéo et VOD)	32	30	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée, opérateur du programme P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art.L116-1 du Code du cinéma et de l'image animée			
Écologie, développement et aménagement durables	1 586	1 645	
Contributions financières des agences de l'eau à l'ONEMA	108	150	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ ONEMA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Articles L 213-9-2 §V, L 213-5 du Code de l'environnement			
Droit de francisation et de navigation	37	37	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 223 à 225 du code des douanes (Art.52 et 65 LFI 2008: à l'exception du produit afférent aux navires de plaisance mentionnés au dernier alinéa de l'article 223, perçu au profit de la collectivité territoriale de Corse, le montant du produit du droit d			
Redevance pour pollutions diffuses (fraction ONEMA)	41	41	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ ONEMA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Article L213-10-8 (§ V) du Code de l'environnement			
Redevances cynégétiques	69	69	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art L423-12 du Code de l'environnement			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - Recherche</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, opérateur du programme P174 Énergie, climat et après-mines <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 43 V de la LFI 2000 modifié par l'art. 21 de la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 	119	119	
<p>Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, opérateur du programme P181 Prévention des risques <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 266 sexies du code des douanes. Pour 2009 à 2011 l'affectation à l'ADEME est prévue par l'article L131-5-1 du code de l'environnement modifié par l'art. 154 de la LFI 2011 et l'art. 45 de la LFR 2010 (Affectation ADEME:445 M€ en 2010; 431 M€ en 2011) 	491	499	
<p>Droit de sécurité</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ EPSF - Etablissement public de sécurité ferroviaire, opérateur du programme P203 Infrastructures et services de transports <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 3.1 de la loi n°2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports 	17	17	
<p>Taxe due par les concessionnaires d'autoroutes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France, opérateur du programme P203 Infrastructures et services de transports <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 302 bis ZB du Code général des impôts 	555	564	
<p>Taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ou d'infrastructures ferroviaires hors Ile-de-France</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France, opérateur du programme P203 Infrastructures et services de transports <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1531 du Code général des impôts [Loi «Grenelle 2»] 	0	0	
<p>Taxe sur les titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou à évacuer des volumes d'eau, dite "taxe hydraulique"</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ VNF - Voies navigables de France, opérateur du programme P203 Infrastructures et services de transports <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 124 de la LFI pour 1991 	149	149	
Économie	185	189	
<p>Majoration de 10% du montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FNPCA - Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat, opérateur du programme P134 Développement des entreprises et du tourisme <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1601 A du Code général des impôts 	10	10	
<p>Redevances perçues à l'occasion des procédures et formalités en matière de propriété industrielle ainsi que de registre du commerce et des sociétés, établies par divers textes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ INPI - Institut national de la propriété industrielle, opérateur du programme P134 Développement des entreprises et du tourisme 	175	179	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Articles L611-1 à L615-22 et L4111-1 à L4111-5 du Code de la propriété intellectuelle; Décret n°81-599 du 15 mai 1981			
Égalité des territoires, logement et ville	833	846	
Cotisation additionnelle versée par les organismes HLM et les SEM	130	140	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CGLLS - Caisse de garantie du logement locatif social, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L452-4-1 du Code de la construction et de l'habitation (modifié par l'article 210 de la loi de n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 – à compter de 2011)			
Cotisation versée par les organismes HLM et les SEM	68	70	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CGLLS - Caisse de garantie du logement locatif social, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L452-4 du Code de la construction et de l'habitation			
Imposition forfaitaire sur le matériel roulant circulant sur le réseau de transport ferroviaire et guidé géré par la RATP - IFER-STIF RATP	60	60	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ SGP - Société du Grand Paris, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Article 1599 quater A bis du Code général des impôts			
Prélèvement sur le potentiel financier des organismes HLM et SEM (péréquation entre organismes de logement social)	175	175	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CGLLS - Caisse de garantie du logement locatif social, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L423-14 du Code de la construction et de l'habitation (modifié par l'article 210 de la loi de n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 – à compter de 2011)			
Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Ile-de-France	168	168	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ SGP - Société du Grand Paris, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 31 de LOI n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010			
Taxe annuelle sur les logements vacants	20	21	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANAH - Agence nationale de l'habitat, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 232-I et suiv. du Code général des impôts			
Taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement public Société du Grand Paris	117	117	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ SGP - Société du Grand Paris, opérateur du programme P135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1609 G du code général des impôts (créée à compter de 2011)			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Ile-de-France</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANRU - Agence nationale pour la rénovation urbaine, opérateur du programme P147 Politique de la ville <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 31 de LOI n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, art. 210 alinéa VII de la LFI pour 2011 	95	95	
Immigration, asile et intégration	166	166	
<p>Contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.626-1 du CESEDA 	1	1	
<p>Contribution spéciale versée par les employeurs des étrangers sans autorisation de travail</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.8253-1, R.8253-1, R.8253-8, R.8253-11, R.8253-13, R.8253-14 et D.8254-11 du Code du travail 	2	2	
<p>Droit de timbre sur les demandes de naturalisation, les demandes de réintégration dans la nationalité française et les déclarations d'acquisition de la nationalité en raison du mariage</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 958 CGI (ex 960 CGI) 	4	4	
<p>Droit de visa de régularisation</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.311-13 du CESEDA (§ D de l'article) 	12	13	
<p>Redevance perçue à l'occasion de l'introduction des familles étrangères en France</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. R 421-29 du CESEDA 	1	1	
<p>Taxe applicable aux demandes de validation d'une attestation d'accueil</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1635 bis-0 A du code général des impôts, renvoyant à l'article L.211-8 du CESEDA 	8	7	
<p>Taxe applicable aux documents de circulation pour étrangers mineurs</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française 	5	5	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-13 nouveau du CESEDA			
Taxe de renouvellement (et fourniture de duplicatas) du titre de séjour <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <i>Textes législatifs :</i> ♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au B du L.311-13 nouveau du CESEDA	58	61	
Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère permanente <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <i>Textes législatifs :</i> ♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA	26	26	
Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère saisonnière <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <i>Textes législatifs :</i> ♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA	2	2	
Taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère temporaire <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <i>Textes législatifs :</i> ♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA	1	1	
Taxe perçue à l'occasion de la délivrance du premier titre de séjour [et titre de 10 ans] <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration, opérateur du programme P104 Intégration et accès à la nationalité française <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1635-0 bis du CGI, renvoyant au A du L.311-13 du CESEDA	46	43	
Médias, livre et industries culturelles	34	34	
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNL - Centre national du livre, opérateur du programme P334 Livre et industries culturelles <i>Textes législatifs :</i> ♦ a de l'Art. 1609 undecies à quindecies du Code général des impôts	5	5	
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNL - Centre national du livre, opérateur du programme P334 Livre et industries culturelles <i>Textes législatifs :</i> ♦ b de l' Art. 1609 undecies à quindecies du Code général des impôts	29	29	
Recherche et enseignement supérieur	48	48	
Contribution annuelle au profit de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, opérateur du programme P190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	48	48	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art.96 de la loi N°2010-1658 de finances rectificative du 29 décembre 2010			
Santé	2 042	2 105	
Contribution des organismes de protection sociale complémentaire à la couverture universelle complémentaire du risque maladie	1 946	2 004	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Fonds CMU - Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, opérateur du programme P183 Protection maladie			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L.862-4 du Code de la sécurité sociale			
Contribution perçue au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)	0	0	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ INPES - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1609 octovies du code général des impôts et Art. L. 2133-1 du code de la santé publique			
Droit progressif sur l'enregistrement des produits homéopathiques	2	2	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L.5121-15 (premier alinéa) du Code de la santé publique (taxe créée par l'ordonnance du 19 septembre 2000)			
Droit progressif sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments (AMM)	72	77	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L5121-16 et L5121-15 du Code de la santé publique			
Droit sur les inspections menées en vue de la délivrance du certificat de conformité mentionné à l'article L5138-4 du code de la santé publique	2	2	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L5138-5 du code de la santé publique			
Enregistrement des médicaments traditionnels à base de plantes	2	2	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L5121-15 (second alinea) du Code de la santé publique			
Prélèvements inscrits aux art. L137-20 à L137-22 du Code de la sécurité sociale	5	5	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ INPES - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L137-24 du Code de la sécurité sociale			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe annuelle due par tout laboratoire public ou privé d'analyses de biologie médicale (CNQ) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L6213-4 du Code de la santé publique 	4	4	
Taxe sur les demandes de visa ou de renouvellement de visa de publicité et sur les dépôts de publicité pharmaceutique <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, opérateur du programme P204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L5122-5 du code de la santé publique (Loi du 26 février 2007) 	9	9	
Sport, jeunesse et vie associative	272	270	
Contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNDS - Centre national pour le développement du sport, opérateur du programme P219 Sport <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 302 bis ZE du Code général des impôts 	43	41	
Contribution sur les mises jouées sur les paris sportifs en ligne de la Française des jeux et des nouveaux opérateurs agréés <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNDS - Centre national pour le développement du sport, opérateur du programme P219 Sport <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1609 Tricies du Code général des impôts, art. 51 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne 	31	31	
Prélèvement complémentaire 2011-2015 sur le prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités par la Française des jeux, à l'exception des paris sportifs, en vue du financement des enceintes sportives destinées à accueillir "I" UEFA Euro 2016" <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNDS - Centre national pour le développement du sport, opérateur du programme P219 Sport <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1609 novovicies du Code général des impôts, art. 79 de la loi N°2010-1657 de finances pour 2011 	24	24	
Produits des jeux exploités par la Française des Jeux <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNDS - Centre national pour le développement du sport, opérateur du programme P219 Sport <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1609 novovicies du Code général des impôts, art. 79 de la loi N°2010-1657 de finances pour 2011 	174	174	
Travail et emploi	1 490	1 528	
Contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi versée par les employeurs du secteur public et parapublic <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de solidarité, opérateur du programme P102 Accès et retour à l'emploi <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article L 5423-26 et suivants du Code du travail - Seuil de contribution prévu par l'article R 5423-52 du Code du travail 	1 350	1 385	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Droits de consommation sur les tabacs <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de solidarité, opérateur du programme P102 Accès et retour à l'emploi <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 575 du Code général des impôts (clés de répartition prévues à l'art. 5 de la LFR 2007 et à l'art. 54 de la LFI 2008) 	140	143	
AUTRES	5 137	5 756	
Contributions additionnelles de 1,1 % au prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et les produits de placements <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds national des solidarités actives (FNSA) géré par la Caisse des dépôts et consignations <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.3 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion 	1 358	1 882	
Taxe spécifique pour la Chambre nationale de la batellerie artisanale <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.93 de la LFI 1985 	1	1	
Taxes spéciales d'équipement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des <<50 pas géométriques >> en Guadeloupe <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 1609 C du code général des impôts 	2	2	
Taxes spéciales d'équipement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des <<50 pas géométriques >> en Martinique <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 1609 D du code général des impôts 	2	2	
Cotisation des employeurs <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds national d'aide au logement (FNAL) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L834-1 du Code de la sécurité sociale 	2 656	2 749	
Droits de consommation sur les tabacs <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds national d'aide au logement (FNAL) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 54-1 de la Loi N°2007-1822 du 24/12/2007 portant loi de finances pour 2008 (dispositions applicables à compter de 2010) 	166	170	
Contribution de solidarité sur les billets d'avion <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de solidarité pour le développement géré par l'Agence française de développement (AFD) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ § VI de l'art. 302 bis K du Code général des impôts 	175	178	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Droit dû par les entreprises ferroviaires pour l'autorité de régulation des activités ferroviaires</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 21 (§ II) de la loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires 	11	11	
<p>Contributions additionnelles aux primes ou cotisations afférentes à certaines conventions d'assurance</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ fonds national de garantie des risques agricoles (FNGRA) et fonds de calamités agricoles dans les départements d'outre-mer <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1635 bis A et 1635 bis AA du Code général des impôts; Art L361-5 et L362-1 du Code rural et de la pêche maritime 	102	102	
<p>Contribution annuelle des distributeurs d'énergie électrique en basse tension</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds d'amortissement des charges d'électrification <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 108 de la LFR du 31 décembre 1936 			
<p>Fraction de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) versée au Médiateur de l'énergie</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Médiateur national de l'énergie <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 5 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité 	7	7	
<p>Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association pour le soutien du théâtre privé <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 77 de la loi de finances rectificative pour 2003 (n°2003-1312 du 30 décembre 2003) 	6	6	
<p>Redevance d'archéologie préventive</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L524-1 et suiv. du code du patrimoine 	23	25	
<p>Prélèvement affecté au Centre des monuments nationaux</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centre des monuments nationaux <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 47 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne (Art. 302 bis ZI du Code général des impôts) 	8	8	
<p>Taxes sur les primes d'assurance</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.421-1 à 421-7 du Code des assurances 	83	85	
<p>Contribution, assise sur les primes ou cotisations des contrats d'assurance, au profit du fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et autres infractions</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et autres infractions (FGTI) 	278	282	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. R 422-4 du Code des assurances			
Droits et contributions pour frais de contrôle	81	81	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Autorité des marchés financiers (AMF)			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L621-5-3 et D621-27 et suiv. du Code monétaire et financier			
Contributions pour frais de contrôle	178	165	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Autorité de contrôle prudentiel (ACP)			
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L612-20 du Code monétaire et financier (créé par l'art.1 de l'ordonnance n°2010-76 du 21 janvier 2010)			
Total Organismes d'administration centrale	12 910	13 736	

SECTEUR SOCIAL

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Droits de consommation sur les tabacs</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA (non salariés-maladie, non salariés-RCO et salariés), CNAMTS (maladie et AT-MP), CNAF, autres régimes de sécurité sociale, FCAATA (sauf FNAL, sauf Fonds de solidarité) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 575 du code général des impôts (modifications des clés de répartition prévues à l'art. 13 de la LFSS pour 2011 et aux art. 13 et 30 du PLFSS pour 2011) 	10 515	10 767	
<p>TVA brute sur les produits pharmaceutiques (commerce de gros)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	3 714		
<p>TVA brute collectée par les fabricants de lunettes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	236		
<p>TVA brute collectée par les fabricants d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	197		
<p>TVA brute collectée par les médecins généralistes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	242		
<p>TVA brute collectée par les établissements et services hospitaliers</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	261		
<p>TVA brute collectée par les établissements et services d'hébergement médicalisé pour personnes âgées</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 241-2 du code de la sécurité sociale 	224		
<p>TVA brute collectée par les sociétés d'ambulance</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS 	90		

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 256 et suivants du CGI et art. L 131-8 du code de la sécurité sociale 			
<p>TVA brute collectée par les fournisseurs de tabacs</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.137-6 et L.131-8 du code de la sécurité sociale 	3 586		
<p>Taxe sur les salaires</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAVTS, CNAF, FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 231 du code général des impôts; Art L131-8 du code de la sécurité sociale 	11 902	12 080	
<p>Contribution sur les contrats d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur sur les primes d'assurance automobile</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS jusqu'en 2012, CNAF à compter de 2013 <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 568 CGI et article L 131-8 du code de la sécurité sociale 	1 064	1 085	
<p>Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabacs</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 231 du CGI et article L.131-8 du code de la sécurité sociale 	326	334	
<p>Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 137-1 à L 137-4 du code de la sécurité sociale; art. L 131-8 du code de la sécurité sociale 			
<p>TVA brute collectée sur les producteurs de boissons alcoolisées</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 53 de la LFI 2008 	2 100		
<p>Contribution sociale sur les bénéfices (CSB)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 235 ter ZC du code général des impôts; affectation prévue par l'article 53 de la LFI 2008 	859		
<p>Droits de consommation sur les tabacs</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires (NB: n'apparaît ici que la fraction des droits de consommation sur les tabacs affectée au financement de <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 575 du Code général des impôts (modification des clés de répartition prévues à l'art 13 de la LFSS pour 2011) 	438	0	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Cotisation spéciale sur les boissons alcooliques</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - maladie en 2011, vieillesse à compter de 2012 <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.402 bis du CGI et article L. 731-2 du code rural 	590	680	
<p>Taxe sur les prémix</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 575 du CGI et article 61 de la LFI pour 2005 	0	0	
<p>Prélèvement social sur les revenus du patrimoine et les produits de placements</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAVTS, FSV, CADES <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1600-0 F bis du code général des impôts; art. L 245-14 à L 245-16 du code de la sécurité sociale 	4 862	6 633	
<p>Contribution sociale généralisée (CSG)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAF, FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie ; CNSA; CADES <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L136-1 à L136-8 et L139-2 du Code de la sécurité sociale; art. 1600-0-C et 1600-0-D du Code général des impôts 	89 708	91 888	
<p>Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régime social des indépendants (RSI), Fonds de solidarité vieillesse (FSV), CCMSA - non salariés - maladie <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L651-1 à L651-9 du Code de la sécurité sociale 	4 519	4 605	
<p>Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L245-13 du code de la sécurité sociale 	1 043	1 063	
<p>Contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1600-0 G à 1600-0 M du Code général des impôts; art. L136-1 et suiv. du Code de la sécurité sociale 	6 605	6 769	
<p>Contribution due par les laboratoires et les grossistes répartiteurs sur les ventes en gros aux officines pharmaceutiques</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS, RSI maladie, CCMSA - salariés et non salariés <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 138-10 à L. 138-19 du code de la sécurité sociale 	341	341	
<p>Contribution à la charge des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés avec le comité économique des produits de santé</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS, RSI maladie, CCMSA - salariés et non salariés <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 245-1 à L. 245-5-1 A du code de la sécurité sociale 	0	0	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS, Haute autorité de la santé <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 245-5-1 à L. 245-5-6 du code de la sécurité sociale 	174	174	
<p>Contribution due par les entreprises fabriquant ou exploitant des dispositifs médicaux sur leurs dépenses de publicité</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS, Haute autorité de la santé <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 245-6 du Code de la sécurité sociale 	25	25	
<p>Contribution due par les entreprises exploitant des médicaments bénéficiant d'une AMM</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CNAMTS <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 278 quater et 281 octies du CGI et art. L 131-8 du code de la sécurité sociale 	402	402	
<p>Prélèvement sur les ressources de différents régimes de prestations familiales</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Union nationale des associations familiales (UNAF) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L211-10 du Code de l'action sociale et de la famille 			
<p>Redevance due par les titulaires de titres d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 31 du Code minier 			
<p>Droits de plaidoirie</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caisse nationale des barreaux français (CNBF) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi du 31 juillet 1921 réaffirmée par l'article 43 d la loi n° 94-637 du 25 juillet 1994, art. L723-3 du Code de la sécurité sociale 	2	10	
<p>Taxe spéciale sur les huiles végétales, fluides ou concrètes, destinées à l'alimentation humaine</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - maladie <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1609 viciés du Code général des impôts et art. 731-2 du code rural 	133	133	
<p>Taxe portant sur les quantités de farines, semoules et gruaux de blé tendre livrées ou mises en œuvre en vue de la consommation humaine</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - maladie <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1618 septies du code général des impôts et article L. 731-2 du code rural 	63	65	
<p>Contribution forfaitaire des organismes assureurs et contribution forfaitaire des organismes participant à la gestion du régime prévu par la loi n° 2001-1128 du 30 novembre 2001</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FCATA (Fonds commun des accidents du travail agricole) 	14	13	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Article 1622 du Code général des impôts			
Cotisation au profit des caisses d'assurances d'accidents agricoles d'Alsace-Moselle <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Caisses d'assurances d'accidents agricoles (CAAA) d'Alsace-Moselle <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 242 du Code des impôts directs et taxes assimilées applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	12	13	
Contribution solidarité autonomie (CSA) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNSA <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L.14-10-4 du code de l'action sociale et de la famille	2 398	2 446	
Contribution sur les avantages de préretraite d'entreprise <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L 137-10 du code de la sécurité sociale	188	183	
Contribution sur les indemnités de mise à la retraite <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L 137-12 du code de la sécurité sociale	39	32	
Contributions patronales et salariales sur les attributions d'options (stock-options) de souscription ou d'achat des actions et sur les attributions gratuites <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAMTS <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L 137-13 et L 137-14 du code de la sécurité sociale	373	572	
Contribution salariale sur les carried-interests <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Régimes obligatoires d'assurance maladie <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L 137-18 du code de la sécurité sociale	2	2	
Taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation (exit-tax) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAF <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 23 de la LFI pour 2011	836	0	
Taxe sur les conventions d'assurances sur les contrats assurance-maladie <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAF et CNAM <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1001-2bis du CGI et LFR pour 2011	2 000	2 060	
Prélèvement sur les contrats d'assurance-vie en deshérence <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ FSV	10	10	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 1126-1 5° du CGPPP, complété par l'article 18 de la LFSS 2007 			
<p>Prélèvement sur les contrats participation et intéressement en déshérence</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Livre III de la partie III du code du travail 			
<p>Redevances UMTS 2G et 3G</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L135-3 du code de la sécurité sociale, § 10° , art 22 de la loi 2008-3 du 03/01/2008 	-18	57	
<p>Forfait social</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 137-15 du Code de la sécurité sociale 	3 010	4 793	
<p>Contribution sur les régimes de retraite conditionnant la constitution de droits à prestations à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FSV <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article L. 137-11 du code de la sécurité sociale 	114	177	
<p>Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - maladie et vieillesse en 2011, vieillesse à compter de 2012 <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 403 et 1615 bis du CGI et article L.731-3 du code rural 	125	127	
<p>Taxe sur les véhicules de société (TVS)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - maladie en 2011, vieillesse à compter de 2012 <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 438 du CGI et articles L. 731-2 et L.731-3 du code rural 	998	932	
<p>Droit de consommation sur les produits intermédiaires</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - vieillesse en 2011, vieillesse et maladie à compter de 2012 <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.520 A du CGI et article L. 731-2 du code rural 	100	74	
<p>Droits de consommation sur les alcools</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - vieillesse <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 245-7 à L. 245-12 du CSS et article L.731-2 du code rural 	1 970	2 340	
<p>Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CCMSA - non salariés - vieillesse en 2011, vieillesse et maladie à compter de 2012 	370	370	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1613 bis du CGI			
Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières (CNIEG) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 18 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières	1 144	1 172	
Prélèvements inscrits aux art. L137-20 à L137-22 du Code de la sécurité sociale <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Régimes obligatoires d'assurance maladie [pour le restant des prélèvements] <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L137-24 du Code de la sécurité sociale	223	228	
Contribution additionnelle aux prélèvements sociaux mentionnés aux articles L. 245-14 et L.245-15 du Code de la sécurité sociale <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Fonds national des solidarités actives (FNSA), géré par la Caisse des dépôts et consignations <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L262-24 du Code de l'action sociale et des familles, art.3 de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion	1 502	1 482	
Taxe annuelle relative aux dispositifs médicaux mis sur le marché français <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Haute autorité de santé <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L5211-5-1 du code de la santé publique	0	0	
Prélèvement art. L137-19 du Code de la sécurité sociale sur les appels surtaxés pour les jeux radiodiffusés et télévisés <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAMTS <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. L. 137-19 du code de la sécurité sociale	2	2	
Contribution perçue sur les boissons et préparations liquides pour boissons destinées à la consommation humaine <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAMTS <i>Textes législatifs :</i> ♦ art. 520 A et 520 B du CGI	150	153	
Droit de timbre annuel conditionnant l'accès à l'aide médicale de l'Etat (AME) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ FNAME <i>Textes législatifs :</i> ♦ Circulaire n°2011-64 du 16 février 2011 relative aux modalités de mise en œuvre par les caisses primaires d'assurance maladie et les caisses générales de sécurité sociale du droit de timbre annuel conditionnant l'accès à l'aide médicale de l'Etat, à compter du 1er mars 2011	3	0	
Taxe annuelle sur les médicaments et les produits bénéficiaires d'une autorisation de mise sur le marché <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ CNAMTS	48	51	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ Art. L5121-17 du code de la santé publique modifié par l'article 177 IV de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009			
Total Secteur social	159 834	154 343	

SECTEUR LOCAL

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
COMMUNES	6 004	6 186	
Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - stockage	2	2	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés dans un rayon maximal autour de l'accès principal aux installations de stockage			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 2 de la Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 (§ 3.10 de l'article 2)			
Impôt sur les spectacles, jeux et divertissements	27	27	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1559 à 1566 du code général des impôts			
Surtaxe sur les eaux minérales	20	20	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1582 du code général des impôts			
Taxe communale additionnelle à certains droits d'enregistrement	2 370	2 441	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1584 du code général des impôts			
Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique	1	1	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Loi du 16 octobre 1919			
Taxe de séjour, taxe de séjour forfaitaire	150	154	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-26 à L2333-46 du code général des collectivités territoriales			
Taxe sur les remontées mécaniques	33	34	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales (rédaction en vigueur à/c du 1/1/2011 (modifiés par le I de l'art. 23 de la loi n° 2010-1488 dite « NOME ») 	791	811	
<p>Taxes d'enlèvement des ordures ménagères</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1520 à 1526 du code général des impôts 	1 341	1 408	
<p>Taxe de balayage</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1528 du code général des impôts 	76	77	
<p>Redevances communale et départementale des mines (part communale)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1519 et 1587 du code général des impôts 	8	8	
<p>Imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1519 A du code général des impôts 	223	235	
<p>Taxes de trottoir et de pavage</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 2333-58 à L. 2333-63 du code général des collectivités territoriales 	1	1	
<p>Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos au profit des communes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-54 à L. 2333-57 du code général des collectivités territoriales 	262	255	
<p>Taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.L 2333-88 à L 2333-91 du code général des collectivités territoriales 			
<p>Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre 	0	0	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1529 du Code général des impôts (modifié par Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion - art. 38) 			
<p>Taxes sur les friches commerciales</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1530 du code général des impôts (à compter de 2008) 	0	0	
<p>Taxe sur les éoliennes maritimes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes (par l'intermédiaire du Fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1519 B et C du code général des impôts 	0	0	
<p>Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ou un incinérateur de déchets ménagers</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.2333-92 et suivants du Code général des collectivités territoriales 	10	10	
<p>Taxe pour non-raccordement à l'égout</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.1331-7 du Code de la santé publique 	2	2	
<p>Taxes dans le domaine funéraire</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.2223-22 du Code général des collectivités territoriales 	5	5	
<p>Taxe locale sur la publicité extérieure</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 171 de la LME (Loi de modernisation de l'économie)- Loi 2008-776 du 4 août 2008, en remplacement des taxes sur les affiches & réclames & enseignes et sur les emplacements publicitaires fixes. Taxe codifiée aux articles L.2333-6 à L.2333-16 du code gé 	72	72	
<p>Taxe de ski de fond</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-81 du Code général des collectivités territoriales 	2	2	
<p>Prélèvement affecté aux communes sur le territoire desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes (concernées) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 47 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne (Art. 302 bis ZG du Code général des impôts) 	10	10	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Prélèvement affecté aux communes dans le ressort territorial desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs casinos <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes (concernées) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 47 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne (Art. 302 bis ZI du Code général des impôts) 	10	10	
Redevance d'archéologie préventive <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes exerçant la compétence en matière de service d'archéologie <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L524-1 et suiv. du code du patrimoine 	5	5	
Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos au profit des communes <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-54 à L. 2333-57 du code général des collectivités territoriales 	8	7	
Taxe communale additionnelle à certains droits d'enregistrement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de péréquation départemental des droits de mutations à titre onéreux des communes de moins de 5.000 hbts <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1595 bis du code général des impôts 	575	589	
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES A FISCALITE PROPRE	5 414	5 671	
Taxe d'usage des abattoirs publics <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivité territoriale propriétaire de l'abattoir <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L. 2333-1 du code général des collectivités territoriales 	0	0	
Taxe sur les remontées mécaniques <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part groupement de communes à fiscalité propre) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales 	3	3	
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.5212-24 et suivants, L.5214-23 et L.5216-8 du code général des collectivités territoriales (la loi n° 2010-1488 dite « NOME ») 	487	499	
Redevances communale et départementale des mines (part GCFP) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part groupement de communes à fiscalité propre) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1519 et 1587 du code général des impôts 	1	1	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe de ski de fond <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. L2333-81 du Code général des collectivités territoriales	2	2	
Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos au profit des communes <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. L.2333-54 à L.2333-57 du Code général des collectivités territoriales	2	2	
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 1520 à 1526 du Code général des impôts	4 849	5 092	
Taxe de séjour, taxe de séjour forfaitaire <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. L2333-26 à L2333-46 du Code général des collectivités territoriales	70	72	
DEPARTEMENTS	22 028	22 409	
Droits départementaux d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art 1594 A du code général des impôts	250	256	
Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. L3333-1 du code général des collectivités territoriales	5	5	
Droit départemental de passage sur les ouvrages d'art reliant le continent aux îles maritimes <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. L.173-3 du Code de la voirie routière; Art. L.321-11 du Code de l'environnement	1	1	
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (fraction transférée en compensation du transfert du RMI/RSA) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 59 de la LFI 2004 et article 38 de la LFI 2012, art. 39 de la LFI 2012 pour Mayotte à/c du 1er mars 2012	5 918	5 866	
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (fraction transférée dans le cadre de l'acte II de la décentralisation) <i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 52 de la LFI 2005 et article 37 de la LFI 2012	656	652	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe sur les conventions d'assurance <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1001 du code général des impôts; art. 52 de la LFI 2004 	6 505	6 709	
Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes et départements (part départementale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi du 16 octobre 1919 	1	1	
Taxe sur les remontées mécaniques <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales 	20	21	
Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L3333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales dans leur rédaction en vigueur à/c du 1er janvier 2011 (modifiés par le II de l'art. 23 de la loi n° 2010-1488 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité) 	655	672	
Redevances communale et départementale des mines (part départementale) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1519 et 1587 du code général des impôts 	10	10	
Taxe départementale de publicité foncière sur les mutations à titres onéreux <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1594 A du code général des impôts 	7 913	8 119	
Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1595 du code général des impôts 	94	97	
REGIONS	6 312	6 322	
Taxe sur les permis de conduire <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1599 terdecies du code général des impôts 	3	3	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1599 quinquies du code général des impôts 	1 988	1 988	
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TiCPE Grenelle) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 94 de la loi de finances n° 2009-1673 pour 2010 du 30 décembre 2009, art. 11 et 12 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et art. 265 A bis du code des douanes 	519	527	
Taxe intérieure sur les produits pétroliers <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 40 de la LFI 2006 et art. 36 de la LFI pour 2012 	3 802	3 804	
COLLECTIVITES TERRITORIALES DE CORSE	116	119	
Droit annuel de francisation et de navigation en Corse; droit de passeport en Corse <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivité territoriale de Corse et Conservatoire de l'espace littoral, de 2007 à 2011 <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 222 à 226 et 238 à 240 du Code des douanes 	3	3	
Droit de consommation sur les tabacs dans les DOM <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Corse <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 268 du Code des douanes et Art. 575 E bis du Code général des impôts 	78	80	
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Corse <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art.1599 vices du code général des impôts 	35	36	
COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'OUTRE-MER	1 710	1 755	
Droit d'octroi de mer et droit d'octroi de mer régional <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivités territoriales des DOM <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi du 2 juillet 2004 n°2004-639 	1 000	1 027	
Taxe spéciale de consommation sur les carburants <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 266 quater du code des douanes 	475	488	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime sur les passagers embarqués <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 285 ter du code des douanes 	9	9	
Taxe due par les concessionnaires de mines d'or, les amodiataires des concessions de mines d'or et les titulaires de permis et d'autorisations d'exploitation de mines d'or exploitées en Guyane (taxe additionnelle aurifère) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organisme chargé de l'inventaire, de la valorisation et de la conservation de la biodiversité en Guyane (Conservatoire de la biodiversité en Guyane) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1599 Quinquies B du Code général général des impôts 	0	0	
Taxe due par les concessionnaires de mines d'or, les amodiataires des concessions de mines d'or et les titulaires de permis et d'autorisations d'exploitation de mines d'or exploitées en Guyane (taxe additionnelle aurifère) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Région de GUYANE <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1599 Quinquies B du Code général général des impôts 	0	0	
Taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation perçue au profit des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes de Saint-Martin et de Saint Barthélemy <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1585 I du Code général des impôts 	0	0	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux à base d'alcool de cru <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 4434-1 du Code général des collectivités territoriales; Lois n° 63-778 du 31/07/63 et n° 72-1147 du 23/12/72 	0	0	
Droits de consommation sur les tabacs (DOM) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Départements d'Outre-mer <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 268 du code des douanes 	226	231	
ORGANISMES CONSULAIRES	1 947	1 913	
Taxe, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour frais de chambres d'agriculture <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres départementales d'agriculture <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1604 du Code général des impôts 	297	297	
Taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat (jusqu'en 2010) - TCM-TP <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres départementales et régionales de métiers et de l'artisanat; assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat; réseau des CMA yc les 4 CMA des DOM, à l'exception des chambres de métiers d'Alsace et de la Moselle soumis à un régime particulier 	0	0	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1601 du Code général des impôts (modifié par l'art. 2 de la LFI pour 2010 n° 2009-1673 et l'art. 15 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire) 			
Taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises pour frais de chambre régionale de métiers et d'artisanat (ex. taxe chb métiers) - fraction CRAM de la TA-CFE	258	264	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres régionales de métiers et de l'artisanat - CRMA - à l'exception des chambres de métiers d'Alsace et de la Moselle soumises à un régime particulier 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1601 du Code général des impôts (modifié par l'art. 2 de la LFI pour 2010 n° 2009-1673 et l'art. 15 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire) 			
Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie - TCCI-TP (nommée temporairement en 2010 taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises (art. 3 de la LFI 2010))	0	0	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres de commerce et d'industrie de région (CCIR); Chambres de commerce et d'industrie territoriales (CCIT); Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1600 du code général des impôts; en vigueur au 31 décembre 2010 (modifié par l'art. 3 de la LFI 2010) 			
Taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises pour frais de chambres de commerce et d'industrie de région - fraction CCI-R de la TA-CFE	517	517	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres de commerce et d'industrie de région (CCI-R) 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1600 (I et II) du Code général des impôts en vigueur au 1er janvier 2011 (modifié par l'art. 9 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire) 			
Taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour frais de chambres de commerce et d'industrie de région - TA-CVAE	859	819	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambres de commerce et d'industrie de région (CCI-R) 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1600 (III) du Code général des impôts en vigueur au 1er janvier 2011 (modifié par l'art. 9 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire, l'art. 41 de la LFR-IV pour 2010 n° 2010-1658, et de l'art. 74 de la LFR-I pour 2011 n° 2011-900) 			
Taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat - chambre de métiers de la Moselle	7	7	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi n°48-977 du 16 juin 1948 relative à la taxe pour frais de chambre de métiers applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et art. 16 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire 			
Taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat - chambre de métiers d'Alsace	9	9	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Chambre de métiers et de l'artisanat d'Alsace 			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi n°48-977 du 16 juin 1948 relative à la taxe pour frais de chambre de métiers applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et art. 16 de la loi n° 2010-853 de refonte du réseau consulaire 			
ENVIRONNEMENT	2 121	2 145	
Taxe pour obstacle sur les cours d'eau, taxe pour stockage d'eau en période d'étiage, taxe pour la protection du milieu aquatique, redevance pour pollutions diffuses (sauf fraction ONEMA)	62	64	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Agences de l'eau, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité, mission Écologie, développement et aménagement durables 			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ◆ Articles L213-10, L213-10-8 et L213-10-10 à L213-10-12 du Code de l'environnement			
Redevances pour pollution de l'eau et redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 715	1 720	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Agences de l'eau, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité, mission Écologie, développement et aménagement durables <i>Textes législatifs :</i> ◆ Articles L213-10, L213-10-1 à L213-10-4 du Code de l'environnement; articles L213-10-5 à L213-10-7 du Code de l'environnement			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	342	358	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Agences de l'eau, opérateur du programme P113 Paysages, eau et biodiversité, mission Écologie, développement et aménagement durables <i>Textes législatifs :</i> ◆ Articles L213-10 et L213-10-9 du Code de l'environnement			
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique dans les DOM	2	3	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Offices de l'eau (dans les DOM) <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art L213-13 et L213-14 (§ II) du Code de l'environnement			
APPRENTISSAGE	1 415	1 464	
Taxe d'apprentissage - Part du quota mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 6421-2 du Code du travail	442	453	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Régions, CFA et sections d'apprentissage, entreprises, via le compte d'affectation spéciale Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (FNDMA) <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 224 et suivants du Code général des impôts			
Contribution au développement de l'apprentissage (CDA)	758	776	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, via les OCTA <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 1599 quinquies A du Code général des impôts			
Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)	215	235	
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Régions, CFA et sections d'apprentissage, entreprises via le compte d'affectation spéciale Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (FNDMA) <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 230 H du Code général des impôts (création par l'alinéa III de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011)			
URBANISME	538	459	
Taxe départementale pour le financement des conseils d'Architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	86		
<i>Organisme bénéficiaire :</i> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> ◆ Art. 1599 B du code général des impôts (abrogée à/c du 1er mars 2012, substituée par la taxe d'aménagement)			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe départementale des espaces naturels sensibles <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L.142-2 à L.142-5 du Code de l'urbanisme 	335	335	
Versement pour dépassement du plafond légal de densité <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1723 octies à 1723 quaterdecies du code général des impôts 	41	42	
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.123-1-2 et L.332-7-1 du Code de l'urbanisme 	25	26	
Redevance pour création de bureaux ou de locaux de recherche en région Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Région Ile-de-France <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L.520-1 à L.520-11 du Code de l'urbanisme 	50	51	
Versement pour sous-densité <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 28 de la LFR-IV pour 2010 n° 2010-1658 - art. L.331-35 et suiv. du code de l'urbanisme 	1	5	
ÉQUIPEMENT	936	1 131	
Taxe spéciale d'équipement routier de la Savoie (supprimée à c/2012, substituée par la taxe d'aménagement) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Département de la Savoie <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1599-0 B du Code général des impôts 	2	1	
Taxes locales d'équipement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou Groupements de communes <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1585 A et 1635 bis B du Code général des impôts (abrogés à/c du 1er mars 2012: art. 28 de la LFR 2010 n° 2010-1658) 	200		
Taxe d'aménagement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Communes ou Groupements de communes (parts communale et intercommunale) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L.331-1 à L.331-46 du Code de l'urbanisme (créée à/c du 1er mars 2012, art. 28 LFR 2010 n° 2010-1658) 	450	700	
Taxe d'aménagement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Régions (part régionale) 	19	30	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L.331-4 du Code de l'urbanisme (créée à/c du 1er mars 2012, art. 28 LFR 2010 n° 2010-1658)			
Taxe d'aménagement <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Départements (part départementale) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L.331-3 du Code de l'urbanisme (créée à/c du 1er mars 2012, art. 28 LFR 2010 n° 2010-1658)	256	400	
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement au profit de la région Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Région Ile-de-France <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 1599 octies du Code général des impôts (abrogée à/c du 1er mars 2012: art. 28 de la LFR 2010 n° 2010-1658)	9		
LOGEMENT ET CONSTRUCTION	316	316	
Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Union d'économie sociale du logement (UESL) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 231 ter du Code général des impôts. Affectation partielle votée en LFI 2006 (Art.57-II-1)	133	133	
Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux perçue dans la région Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Région Ile-de-France <i>Textes législatifs :</i> ♦ 'Art 231 ter du Code général des impôts (Affectation partielle Art. L4414-7 du Code général des collectivités locales)	183	183	
TRANSPORTS	6 624	6 848	
Versement transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en Ile de France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Syndicat des transports d'Ile de France (STIF) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L2531-2 du Code général des collectivités territoriales	3 262	3 395	
Versement transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en province <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Autorités organisatrices des transports urbains <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L2333-64 du Code général des collectivités territoriales	3 362	3 453	
Taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ou d'infrastructures ferroviaires hors Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Autorités organisatrices des transports urbains <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 1531 du Code général des impôts [Loi «Grenelle 2»]	0	0	
Taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transport collectif en site propre ou d'infrastructures ferroviaires hors Ile-de-France <i>Organisme bénéficiaire :</i> ♦ Régions	0	0	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ Art. 1531 du Code général des impôts [Loi «Grenelle 2»]			
Total Secteur local	55 481	56 738	

DIVERS

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	10 314	10 546	
<p>PEFPC : Participation des entreprises de 10 à moins de 20 salariés au développement de la formation professionnelle continue [1,05 % des rémunérations] (contrats et périodes de professionnalisation - DIF; Plan de formation; hors CIF-CDD)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 6331-9 et art. L 6331-14 du Code du travail 	358	365	
<p>PEFPC : Participation des entreprises de moins de 10 salariés au développement de la formation professionnelle continue [0,55% des rémunérations] (contrats et périodes de professionnalisation - DIF; Plan de formation; hors CIF-CDD)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 6331-2 du Code du travail 	581	586	
<p>PEFPC : Participation des entreprises de plus de 20 salariés au développement de la formation professionnelle continue [1,6% des rémunérations] (contrats et périodes de professionnalisation - DIF; congés de formation; plan de formation, hors CIF-CDD)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 6331-9 du Code du travail 	5 296	5 349	
<p>PEFPC : Financement des congés individuels de formation des salariés sous contrats à durée déterminée CIF-CDD (1% des salaires versés, ou moins en cas d'accord de branche)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ FONGECIF; organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 6322-37 du Code du travail 	215	219	
<p>PEFPC : Participation au financement de la formation des professions non salariées (à l'exception des artisans et des exploitants agricoles) correspondant à 0,15% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds d'assurance formation (FAF) des professions concernées <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L 6331-48 du Code du travail 	91	93	
<p>Taxe d'apprentissage - Partie "hors quota" ou "part soumise au barème" - versements aux établissements de formation</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Multiples <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 224 et suivants du Code général des impôts, art. R 6241-23 du Code du travail 	880	875	

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe d'apprentissage - Part du quota réservée au financement des CFA</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centres de formation des apprentis <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L6241-1 et suivants du Code du travail et art. 224 et suiv. du Code général des impôts 	686	730	
<p>Taxe destinée à financer le développement des actions de formation professionnelle dans les transports routiers</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1635 bis M du Code général des impôts 	65	65	
<p>Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association nationale pour la formation automobile (ANFA) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 1609 sexvicies I du Code général des impôts 	32	32	
<p>Droit affecté au fonds d'indemnisation de la profession d'avoués près les cours d'appel</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds d'indemnisation de la profession d'avoués près les cours d'appel <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 1635 bis P du Code général des impôts (article 54-II de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009) 	16	41	
<p>Contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (FIPH)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi du 10 juillet 1987, art. L 5212-1, L 5212-10 et L 5214-1 du Code du travail 	408	480	
<p>Contribution des employeurs publics au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etablissement public administratif chargé de la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 	160	149	
<p>Contribution visée au II de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds d'assurance formation (FAF) des chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers, yc FAF régionaux (sauf Alsace) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 1601 B du Code général des impôts, modifié par la Loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 	58	59	
<p>Contribution de 0,1% assise sur les rémunérations retenues pour l'assiette de la taxe d'apprentissage</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L6241-3 du Code du travail et art. 230 H-I du Code général des impôts (dispositif supprimé en LFR de juillet 2011) 	0	0	

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Contribution des employeurs à l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (AGS) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (AGS) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article L143-11-6 du code du travail et I de l'article 5 de la loi n° 2008-126 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi du 13 février 2008 	1 421	1 454	
PEFPC : Participation au financement de la formation des professions non salariées (Pêche et culture) correspondant au minimum à 0,15% au du montant annuel du plafond de la SS <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds d'assurance formation (FAF) Peche et cultures marines <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L6331-53 du code du travail (Agrément conjoint travail et pêche) 	0	0	
PEFPC : Participation au financement de la formation des professions non salariées (Entreprises du Vivant, agriculture) correspondant à 0,15% du montant annuel du plafond de la SS <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art L6331-53 du code du travail (agrément conjoint travail et agriculture) 	47	49	
SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	667	933	
Taxe pour le développement des industries de l'ameublement ainsi que des industries du bois <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois(CODIFAB); Institut technologique FCBA (Filière cellulose, bois, ameublement); Centre technique de la mécanique (CETIM) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 A de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03) modifié par l'article 44 de la LFI 2005 et par l'art.109 de la LFI 2007 	14	17	
Taxe pour le développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ CTC (Comité professionnel de développement Cuir, Chaussure, Maroquinerie) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 B de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005 	12	13	
Taxe pour le développement des industries de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et arts de la table <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Francéclat <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 C de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005 et par l'art. 110 de la LFI 2007 	14	14	
Taxe pour le développement des industries de l'habillement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 D de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005 	10	10	

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
Taxe pour le développement des industries de la mécanique et de la construction métallique, des matériels et consommables de soudage et produits du décolletage, de construction métallique et des matériels aéronautiques et thermiques <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centres techniques industriels de la mécanique (CETIM, CTDEC, CTICM, CETIAT, Institut de soudure) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 E de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03) 	70	70	
Taxe pour le développement des industries des matériaux de construction regroupant les industries du béton, de la terre cuite et des roches ornementales et de construction <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton (CERIB); Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 71 F de la LFR 2003 	16	16	
Taxe pour le développement de l'industrie de la conservation des produits agricoles (CTCPA) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centre technique de la conservation des produits agricoles <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 72 de la LFR 2003 	3	3	
Taxe pour le comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Loi 92-1443 du 31 décembre 1992 	469	731	
Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - Accompagnement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupements d'intérêt public "Objectif Meuse" et "Haute-Marne" <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 43 V de la LFI 2000 modifié par l'art. 21 de la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 	39	39	
Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - Diffusion technologique <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupements d'intérêt public "Objectif Meuse" et "Haute-Marne" <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 43 V de la LFI pour 2000 modifié par la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 	20	20	
SECTEUR DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'URBANISME	3 011	3 103	
Taxes spéciales d'équipement <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etablissement public foncier de Lorraine ◆ Etablissement public foncier de Normandie ◆ Etablissement public d'aménagement en Guyane ◆ Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ◆ Etablissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur ◆ Etablissement public foncier-SMAF, département du Puy-de-Dôme ◆ Etablissement public foncier local de la région grenobloise ◆ Etablissement public foncier de la Réunion 	429	442	
	23	23	
	13	20	
	2	2	
	18	18	
	50	50	
	3	3	
	8	8	
	7	13	

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
◆ Etablissement public foncier local du département de la Haute-Savoie	4	4	
◆ Etablissement public foncier local des collectivités de Côte-d'Or	4	3	
◆ Etablissement public foncier de la région Ile-de-France	72	72	
◆ Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine	16	16	
◆ Etablissement public foncier des Yvelines	21	21	
◆ Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais	80	80	
◆ Etablissement public foncier local du Pays basque	3	2	
◆ Etablissement public foncier de l'Ain	3	3	
◆ Etablissement public foncier local de la Savoie	2	2	
◆ Etablissement public foncier local du Doubs	4	4	
◆ Etablissement public foncier du Val d'Oise	12	12	
◆ Etablissement public foncier local des Landes	0	1	
◆ Etablissement public foncier local de Perpignan-Méditerranée	3	3	
◆ Etablissement public foncier local du Grand Toulouse	14	14	
◆ Etablissement public foncier local du département de l'Oise	6	6	
◆ Etablissement public foncier de Poitou Charentes	14	14	
◆ Etablissement public foncier de Languedoc Roussillon	18	18	
◆ Etablissement public foncier de Bretagne	20	20	
◆ Etablissement public foncier de Vendée	7	7	
◆ Etablissement public foncier local du Bas Rhin	1	1	
◆ Etablissement public foncier local de Montauban	0	0	
◆ Etablissement public foncier local du Loiret	0	1	
◆ Etablissement public foncier local Béarn - Pyrénées	1	1	
◆ Etablissement public foncier local de Castre Mazamet	0	0	
◆ Etablissement public foncier local d'Agen	0	0	
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1607 bis, 1607 Ter, 1608, 1609, 1609 B, 1609 F du code général des impôts; art. L321-1 et L324-1 du code de l'urbanisme			
Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)	1 630	1 683	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Organismes collecteurs divers prévus à l'article R. 313-21 et suivants du code de la construction et de l'habitation			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation			
Taxe d'aéroport	895	920	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Personnes publiques ou privées exploitant des aérodromes dont le trafic embarqué ou débarqué s'élève au cours de la dernière année civile connue à plus de 5000 unités de trafic (UDT)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1609 quatervicies du code général des impôts			
Taxe sur les nuisances sonores aériennes	57	58	
<i>Organisme bénéficiaire :</i>			
◆ Personnes publiques ou privées exploitant des aérodromes pour lesquels le nombre annuel des mouvements d'aéronefs de masse maximale au décollage supérieure ou égale à 20 tonnes a dépassé 20000 lors de l'une des cinq années civiles précédentes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1609 quatervicies A du Code général des impôts			

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
SECTEUR AGRICOLE	17	17	
Taxes de protection des obtentions végétales <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dispositions de la Loi 1992-952, remplaçant celles de la Loi 70-489 du 11/06/70 (arrêté du 19 décembre 1986), intégrées à l'art. L623-16 du Code de la propriété intellectuelle 	0	0	
Taxe affectée au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 73 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003 	17	17	
SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	178	178	
Taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Personne publique assurant la gestion de l'espace naturel protégé concerné ou la commune d'implantation de l'espace naturel protégé <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 285 quater du Code des douanes; décret n°96-25 du 1er janvier 1996 (modalités); article D321-15 du Code de l'environnement (liste des sites); arrêtés du 20 août 1996 (tarif et modalités) 	2	2	
Taxe sur les boues d'épuration urbaines ou industrielles <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaines ou industrielles <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 302 bis ZF du Code général des impôts 	1	1	
Prélèvement sur le produit des primes ou cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art 1635 bis AD du Code général des impôts; Art L 561-3 du Code de l'environnement 	175	175	
DIVERS	48	60	
Contribution pour l'aide juridique <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseil national des barreaux <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Article 54 de la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, à codifier à l'article 1635 bis Q du Code général des impôts 	48	60	
Taxe additionnelle à la taxe annuelle sur les médicaments et les produits bénéficiaires d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) <i>Organisme bénéficiaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ GIP « Centre national de gestion des essais de produits de santé » (CENGEPS) <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. 23 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 			

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2014
<p>Taxe annuelle relative aux dispositifs médicaux et sur les dispositifs médicaux de diagnostic "in vitro" mis sur le marché français</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Comités mentionnés à l'article L.1123-1 du code de la santé publique (CPP) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Articles L.5221-5-2 et L. 5221-7 du Code de la santé publique modifiés par les articles 177-V et 177 VIII de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 			
<p>Contribution annuelle acquittée par les personnes inscrites comme commissaires aux comptes et droit fixe sur chaque rapport de certification des comptes</p> <p><i>Organisme bénéficiaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) <p><i>Textes législatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Art. L 821-5 du Code de commerce 			
Total Divers	14 235	14 837	

¹ Hors plafonnement de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012